



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

### CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LAC SAINT-JEAN EST MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, lundi le 7 juillet 2025 à 19h30.

**Présences :** M. Mario Desbiens, Maire  
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1  
*Poste vacant*, conseiller # 3  
M. Jacques Vachon, conseiller # 4  
M. Jonathan Boily, conseiller # 5  
M. Bruno Plourde, conseiller # 6

**Absences :** M. Bernard Girard, conseiller # 2

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

#### **1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

#### **2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant :

**R.2025-117**

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
  - a) Séance ordinaire du 2 juin 2025
  - b) Séance extraordinaire du 30 juin 2025
4. Correspondances :
  - a) Une lettre de M. Alain Thibeault et Mme Sophy Simard
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période de juin 2025
7. Approbation du plan d'aménagement d'un nouveau parc municipal intergénérationnel
8. Avis de motion et présentation du projet de règlement 415-25
9. Avis de motion et présentation du projet de règlement 416-25
10. Adoption du premier projet de règlement 416-25
11. Autorisation de paiement – décompte # 6 Excavation G Larouche
12. Autorisation de paiement – décompte # 10 – Fort-An Construction
13. Acceptation d'une soumission – Groupe SIG 3 – Camping Pointe-Taillon
14. Acceptation d'une soumission – Gouttière garage municipal
15. Acceptation d'une soumission – Plantes et fleurs – Parc d'entraînement municipal extérieur
16. Acceptation d'une soumission – Approvisionnement en eau potable – station de traitement des eaux usées
17. Acceptation d'une soumission – Nettoyage de conduites
18. Acceptation du budget 2025 – OMH de sainte-Monique



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

19. Autorisation de paiement – Simon Emond
20. Résolution – Participation à un projet déposé dans le cadre du FRR – communication et transformation numérique
21. Résolution – Participation à un projet déposé dans le cadre du FRR – gestion des eaux
22. Autorisation – Inscription au congrès de la FQM
23. Modification de la date de la séance ordinaire d'août 2025
24. Divers :
  - a) \_\_\_\_\_
  - b) \_\_\_\_\_
25. Période des questions
26. Levée de l'assemblée

### **3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**

- a) Séance ordinaire du 2 juin 2025

#### **R.2025-118**

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025.

#### **R.2025-119**

- b) Séance extraordinaire du 30 juin 2025

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2025.

### **4- CORRESPONDANCES :**

- a) Une lettre de M. Alain Thibeault et Mme Sophy Simard demandant au conseil l'installation d'une lumière de rue devant leur résidence du Lac-Johnny. Le conseil analysera la demande dans les prochaines semaines.

### **5- RAPPORT DES COMITÉS**

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

### **6 -APPROBATIONS DES COMPTES**

#### **R.2025-120**

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois de juin 2025, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	81 450,25 \$
Comptes déjà payés	243 074,74 \$
<b>TOTAL</b>	<b>324 524,99 \$</b>



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

### Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.

  
Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier

### 7- APPROBATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU PARC MUNICIPAL INTERGÉNÉRATIONNEL

R.2025-121

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur a octroyé un contrat à la firme Delta Experts-Conseils Inc. pour la réalisation de plans en vue de la construction d'un nouveau parc municipal intergénérationnel ;

**ATTENDU QUE** lesdits plans ont été déposés et présentés au conseil municipal ;

**ATTENDU QUE** le conseil juge ces plans conformes aux objectifs du projet et aux attentes de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'approuver officiellement les plans préparés par la firme Delta Experts-Conseils Inc. pour la construction du nouveau parc municipal intergénérationnel.

### 8- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 415-25

M. Pascal Gauthier, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour adoption, le règlement 415-25 relatif aux systèmes, installations, équipements et branchements d'aqueduc et d'égout sur le territoire de la municipalité de Sainte-Monique.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

### 9- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 416-25

M. Jacques Vachon, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour adoption, le règlement 416-25 visant à encadrer les constructions résidentielles sur des terrains présentant des contraintes hydriques et anthropiques ainsi que la capacité du réseau d'égout

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

### 10- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 416-25

R.2025-122

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Monique est régie par la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement de zonage N° 265-05 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal de Sainte-Monique désire favoriser un urbanisme durable qui intègre des objectifs, des actions et des mesures d'adaptation aux changements climatiques à la lumière de contenu de Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de réglementer l'usage des terrains en fonction de leurs caractéristiques physiques;

**CONSIDÉRANT QUE** certains terrains sur le territoire de la municipalité présentent des problématiques de drainage, de stagnation d'eau, de ruissellement ou de nappe phréatique élevée, les rendant incompatibles avec une construction résidentielle sécuritaire et durable;

**CONSIDÉRANT QUE** des constructions érigées sur de tels terrains peuvent entraîner des risques d'inondation, des dommages matériels, une surcharge des infrastructures municipales et des coûts importants pour les propriétaires et pour la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les infrastructures sanitaires de la municipalité soit principalement les égouts et les équipements associés au traitement et à la gestion des eaux grises et de pluie, peuvent dépasser la capacité autorisée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la municipalité de Sainte-Monique juge opportun d'apporter un amendement en conséquence à son règlement de zonage, afin de donner suite aux objets du présent règlement ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le présent règlement portant le numéro 416-25.

### **11- AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE # 6 – EXCAVATION G LAROUCHE**

R.2025-123

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une recommandation de paiement pour le décompte # 6 liée aux travaux de réfection de voirie sur les rues Tremblay, Bédard, Gauthier et Goulet de la part Mme Marie-Ève Plourde, ingénierie chez MSH services conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme d'ingénierie MSH services conseil a été mandaté par la municipalité pour la planification et la supervision des travaux de réfection de voirie sur les rues Tremblay, Bédard, Gauthier et Goulet ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'autoriser, séance tenante, le paiement du décompte # 6 à l'entreprise Excavation G Larouche au montant de 314 044.80 \$ incluant les taxes applicables et de retenir un montant de 14 375,88 \$ plus les taxes applicables tel que prévue au contrat.

### **12- AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE # 10 – FORT-AN CONSTRUCTION**

R.2025-124

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une recommandation de paiement pour le décompte # 10 liée aux travaux de construction d'un nouveau garage municipal de la part de Mme Joanie Lapointe, architecte pour la firme ATSH architecte ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

**CONSIDÉRANT QUE** la firme ATSH architecte a été mandatée par la municipalité suite à un appel d'offres public pour l'élaboration des plans et devis et la surveillance de chantier pour la construction d'un nouveau garage municipal ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le paiement du décompte # 10 à l'entreprise Fort-An Construction au montant de 123 483,00 \$ incluant les taxes applicables et de retenir un montant de 11 933,90 \$ plus les taxes applicables tel que prévue au contrat.

### **13- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – GROUPE SIG 3 – CAMPING POINTE-TAILLON**

R.2025-125

**ATTENDU QUE** le Camping Pointe-Taillon, propriété de la Municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur, a fait l'objet d'un avis d'inspection du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ;

**ATTENDU QU'**afin de se conformer aux exigences du ministère, la Municipalité doit notamment obtenir un certificat d'autorisation en lien avec un agrandissement réalisé il y a plusieurs années ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite, dans un premier temps, évaluer la conformité des systèmes de traitement des eaux usées actuellement en place sur le site du camping ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de la firme Groupe SIG 3 pour procéder à une évaluation de la conformité des systèmes de traitement des eaux usées en place au Camping Pointe-Taillon au montant de 22 500 \$ incluant la formulation de recommandations en cas de non-conformité, notamment quant aux correctifs à apporter pour satisfaire aux exigences environnementales en vigueur.

### **14- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – GOUTTIÈRE GARAGE MUNICIPAL**

R.2025-126

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de l'entreprise "Gouttières Bertrand Ouellet" pour l'installation de gouttière au nouveau garage municipal pour un montant de 7 387,14 \$ incluant les taxes applicables.

### **15- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – PLANTES ET FLEURS – PARC D'ENTRAÎNEMENT MUNICIPAL**

R.2025-127

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de l'entreprise "Paysage DOUCÉTÉ" pour l'aménagement de la platebande adjacente au parc d'entraînement extérieur pour un montant de 3 000 \$ plus les taxes applicables.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

### 16- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE – STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

R.2025-128

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme Stantec pour la conception des plans et devis liés à la construction d'une station de traitement des eaux usées;

**ATTENDU QUE** des besoins supplémentaires ont été identifiés en lien avec l'approvisionnement en eau potable de ladite station de traitement;

**ATTENDU QUE** la firme Stantec possède une connaissance approfondie du projet, ce qui assure une cohérence et une efficacité accrues dans la réalisation des travaux supplémentaires;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite confier à la firme Stantec la réalisation des plans et devis relatifs à l'approvisionnement en eau potable de la future station de traitement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter la soumission de la firme Stantec la conception des plans et devis visant l'approvisionnement en eau potable de la future station de traitement des eaux usées, pour un montant budgétaire de 8 750 \$ avant taxes;

### 17- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – NETTOYAGE DE CONDUITES

R.2025-129

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur doit réaliser un nouveau plan d'intervention en infrastructures conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

**ATTENDU QUE** cette démarche nécessite l'inspection des conduites d'égouts sur le territoire de la municipalité ;

**ATTENDU QU'** il est requis de procéder au nettoyage des conduites avant leur inspection afin d'assurer la qualité des données recueillies ;

**ATTENDU QU'** une offre de service a été reçue de la firme Can Explore pour procéder au nettoyage des conduites d'égouts ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter la soumission de la firme Can Explore le contrat pour le nettoyage des conduites d'égouts de la municipalité, au montant de 10 404,00 \$ plus les taxes applicables.

### 18- ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ 2025 – OMH DE SAINTE-MONIQUE

R.2025-130

**ATTENDU QUE** la Société d'habitation du Québec a transmis à la Municipalité le budget révisé de l'OMH de Sainte-Monique pour l'exercice financier 2025, conformément aux dispositions applicables;

**ATTENDU QUE** ledit budget a été analysé par le conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'approuver le budget révisé 2025 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Monique tel que présenté.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

### 19- AUTORISATION DE PAIEMENT – SIMON EMOND

R.2025-131

**ATTENDU QUE** l'artiste Simon Emond sollicite une aide financière de 5 000 \$ de la part de la Municipalité pour la réalisation de son œuvre intitulée Projet Jeanne d'Arc;

**ATTENDU QUE** la participation financière de la Municipalité, conjuguée à celle d'autres partenaires, permettra de doubler le budget total du projet grâce à un soutien financier de Tourisme Québec;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite soutenir ce projet artistique, sous réserve de certaines conditions assurant la réalisation effective de l'œuvre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accorder une aide financière de 5 000 \$ à l'artiste Simon Emond pour la réalisation de l'œuvre Projet Jeanne d'Arc selon les conditions suivantes :

- QUE ce montant soit versé conditionnellement à la concrétisation du projet;
- QUE dans l'éventualité où le projet ne se réalise pas, l'artiste Simon Emond s'engage à rembourser intégralement le montant de 5 000 \$ à la Municipalité.

### 20- RÉSOLUTION – PARTICIPATION À UN PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU FRR – COMMUNICATION ET TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

R.2025-132

**CONSIDÉRANT QU'**une étude visant les possibilités de regroupement de services a été réalisée par Pro-Gestion au courant de l'automne 2024 et l'hiver 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Lac-Saint-Jean-Est souhaite offrir aux municipalités membres de l'entente un service de communication et transformation numérique ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Monique désire présenter un projet de coopération intermunicipale en communication et transformation numérique ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Monique souhaite bénéficier de l'expertise en communication et transformation numérique offerte par la MRC, via une entente de délégation de compétences ;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en place d'une telle entente est admissible au volet 4 du Fonds régions ruralité pour le sous-volet de coopération intermunicipale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Monique a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions ruralité ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Sainte-Monique s'engage à participer au projet de communication et transformation numérique dont il est question dans le préambule de la présente résolution et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, dans le sous-volet



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

- de coopération intermunicipale, via une entente de délégation de compétences ;
- Le conseil nomme la MRC de Lac-Saint-Jean-Est organisme responsable du projet ;
- Le maire et le greffier-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

### **21- RÉSOLUTION – PARTICIPATION À UN PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU FRR – GESTION DES EAUX**

**R.2025-133**

**CONSIDÉRANT QU'**une étude visant les possibilités de regroupement de services a été réalisée par Pro-Gestion au courant de l'automne 2024 et l'hiver 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Lac-Saint-Jean-Est souhaite offrir aux municipalités membres de l'entente un service de gestion des eaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Monique désire présenter un projet de coopération intermunicipale en gestion des eaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Monique souhaite bénéficier de l'expertise en gestion des eaux offerte par la MRC, via une entente de délégation de compétences ;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en place d'une telle entente est admissible au volet 4 du Fonds régions ruralité pour le sous-volet de coopération intermunicipale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Monique a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions ruralité ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

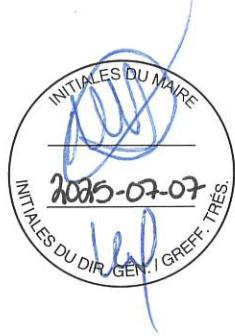
- Le conseil de la municipalité de Sainte-Monique s'engage à participer au projet de gestion des eaux dont il est question dans le préambule de la présente résolution et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, dans le sous-volet de coopération intermunicipale, via une entente de délégation de compétences ;
- Le conseil nomme la MRC de Lac-Saint-Jean-Est organisme responsable du projet ;
- Le maire et le greffier-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

### **22- AUTORISATION – INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FQM 2025**

**R.2025-134**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tiendra son congrès annuel en septembre 2025 ;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour les élus et les gestionnaires municipaux de se tenir informés des enjeux municipaux, des bonnes pratiques de gouvernance et des programmes gouvernementaux en cours ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

**CONSIDÉRANT QUE** la participation au congrès constitue une activité de perfectionnement et de représentation pour la Municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

- D'autoriser l'inscription du maire et du directeur général au congrès 2025 de la Fédération québécoise des municipalités ;
- D'autoriser le paiement de toutes les dépenses inhérentes à leur participation (frais d'inscription, transport, hébergement, repas et autres dépenses admissibles), conformément à la politique de remboursement des frais de déplacement de la Municipalité.

### **23- MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AOÛT 2025**

**R.2025-135**

**CONSIDÉRANT QUE** la séance ordinaire du conseil municipal prévue initialement le 4 août 2025 doit être reportée ;

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle date proposée pour cette séance est le 5 août 2025 ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la séance ordinaire du conseil municipal initialement prévue le 4 août 2025 soit reportée au 5 août 2025 à la même heure et au même endroit.

### **24- DIVERS :**

- a) \_\_\_\_\_  
b) \_\_\_\_\_

### **25- PÉRIODE DE QUESTIONS**

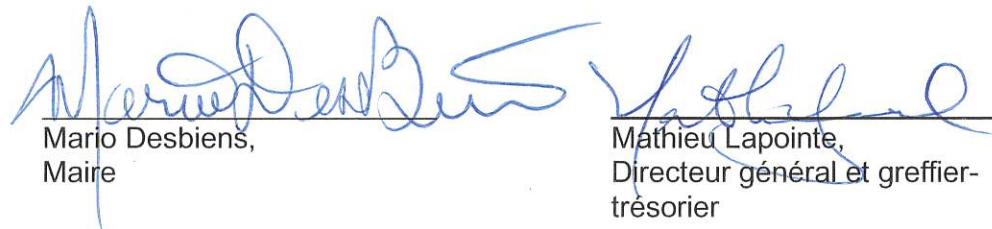
Des citoyens ont posé des questions pour lesquelles ils ont reçu des réponses de la part des membres du conseil.

### **26- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**R.2025-136**

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par M. Jonathan Boily et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 20h 07

  
Mario Desbiens,  
Maire  
Mathieu Lapointe,  
Directeur général et greffier-  
trésorier